

**MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY**

42, Place des Artisans boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com

**COMPTE RENDU DU 5 SEPTEMBRE 2016**

Présents : MME NIEBUDKOWSKI M – MM PACCALLET L – CHOMIER Y – POUGHON C - PARRIN S – BONNARD E - Mme THEVENON M – MM VIVIER S – LACROIX N- MME FREYCENON Y- M VALLET O - MME CHOPLIN C – M BELLINOT D

Absent

CHERFA S

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe POUGHON

Une synthèse du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été réalisée par Nicolas DESFONTAINES, stagiaire.

Le PCS sera terminé fin septembre 2016

Le compte rendu de la réunion du 11 juillet 2016 a été approuvé à l'unanimité.

**SAINT-ETIENNE METROPOLE : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges dans le cadre de l'évolution statutaire de communauté d'agglomération à communauté urbaine**

Un rapport a été remis à chaque membre explicitant les méthodes proposées pour parvenir au calcul des nouvelles attributions de compensation des communes par suite des transferts de compétences.

Les compétences concernées transférées par les communes à Saint-Etienne Métropole sont :

- la voirie (investissement et fonctionnement), l'habitat (opérations de résorption de l'habitat insalubre et aménagement des aires d'accueil des gens du voyage), la politique de la ville (périmètre identique à 2007), la distribution publique de gaz et d'électricité, l'urbanisme (notamment PLU, DPU sur sites communautaires...), cimetière (création, extension et translation), économie (actions de développement économique), la production, gestion et distribution de l'eau potable, les parcs de stationnement en ouvrage, les réseaux de chaleur à l'exclusion de ceux qui ne desservent que des équipements de la commune.

Egalement, il faut noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les nouveaux statuts de Saint-Etienne Métropole excluent de la compétence voirie les missions de « déneigement, nettoyage, espaces verts et éclairage public ». La CLECT s'est également prononcée sur la restitution financière de ces missions aux communes.

Pour l'ensemble de ces évaluations, la même méthodologie a été mise en œuvre pour les 45 communes. Le montant total à retenir pour chaque commune sur l'attribution de compensation au titre des années 2016 et suivantes a été fixé conformément au tableau joint et annexé au rapport de la CLECT.

La CLECT a émis un favorable sur le rapport présenté à 29 voix « pour », 1 abstention, 1 vote « contre ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'évaluation des charges financières telle que présentée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 28 juin dernier et relative aux transferts de compétences dans le cadre de l'évolution statutaire et le passage en Communauté Urbaine.**

### **Réaménagement locaux Mairie de La Terrasse sur Dorlay et passerelle d'accès : Contrôle Technique et CSPS**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réaménagement des locaux de la mairie et de la passerelle d'accès.

Elle présente les différents devis reçus concernant la mission de contrôle technique et celle de coordination (CSPS).

Elle propose de retenir les offres les moins disantes soit :

- Mission de contrôle Technique : Agence APAVE pour un montant de 2 190 € HT
- Mission de coordination CSPS : Bureau d'études ROYER pour un montant de 1 216 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la proposition du Maire de confier la mission de Contrôle Technique à l'agence APAVE et celle de Coordination CSPS au bureau d'études ROYER aux tarifs ci-dessus
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **Convention avec l'AFR pour mise à disposition de personnel Madame GERVY dans le cadre du péri-éducatif**

Une convention avec l'Association Familles Rurales de la Terrasse /Doizieux a été réalisée pour une mise à disposition de personnel intervenant dans le cadre du péri-éducatif du 01/09/2016 au 07/07/2017.

Cette mise à disposition concerne :  
Madame GERVY Lydie pour un coût horaire brut de 30 euros.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition

### **Vérifications des installations électriques des ERP**

Madame le Maire rappelle la nécessité de faire contrôler annuellement les installations électriques des établissements recevant du public au titre du règlement de protection contre les risques d'incendie et de panique.

Elle présente les propositions faites par APAVE et le groupe DEKRA et propose de retenir l'offre d'APAVE pour un montant de 1 190.35 € HT et une plus-value de 297.59 € HT la première année

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte le contrat d'abonnement de l'agence APAVE au tarif indiqué ci-dessus,

## **Réalisation d'une aire de jeux : Demande de subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur au titre de la dotation d'actions parlementaires 2017**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet pour la réalisation d'une aire de jeux située à proximité de la crèche et de l'école maternelle.

Le projet est estimé à 23 740€ HT par l'entreprise A2S – 559 rue des Carrières – ZA de la Ronze – 69440 TALUYERS

Comme tenu de cet investissement important, le Maire propose de demander une subvention exceptionnelle au ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve la proposition du Maire,
- Décide de solliciter auprès de Monsieur Maurice VINCENT, Sénateur de la Loire, au titre de la réserve parlementaire une subvention exceptionnelle au ministère de l'Intérieur au meilleur taux,
- La dépense correspondante sera prévue au budget primitif 2017

## **Avis sur les compteurs électromagnétiques Linky prévus par EDF**

Beaucoup d'informations reçues en mairie sur ce sujet avec des avis divers

Aucune délibération ne sera prise dans l'immédiat, Monsieur Poughon se propose d'interroger le SIEL pour avoir plus de renseignements.

## **Adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposée par le Département de la Loire**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le Département de la Loire s'est positionné comme un acteur fédérateur dans la mise en place de l'administration électronique dans la Loire.

Dans ce cadre, il propose aux collectivités locales de la Loire et à leurs établissements publics, la mise à disposition d'un service de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'adhésion,
- autorise Madame le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposées par le Département de la Loire.

## **Questions diverses :**

Recrutement par le biais de « SOS petits boulots » pour aider l'employé de voirie. La personne recrutée travaillera principalement à l'entretien des espaces verts.